ANNEXE G

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD
PROVINCE DU MANITOBA
DIRECTION DES TERRES DOMANIALES

Bordereau de chargement du riz sauvage

N° _____

Date : _____ 20 _____

Producteur : _____ _____
nom adresse

Licence n° _____ Permis n° _____

Emplacement : _____

Les présentes ont pour but d'attester que le chargement de riz sauvage vert faisant l'objet du présent bordereau de chargement contient ce qui suit :

Nombre de sacs _____ Poids total _____

Pour livraison à _____ au _____
usine ou acheteur emplacement

Certifié exact : _____
signature du producteur

ORIGINAL - À JOINDRE AU CHARGEMENT ET À CONSERVER PAR L'ACHETEUR EN VUE D'ÊTRE REMIS SUR DEMANDE AU DIRECTEUR DES TERRES DOMANIALES.

DUPLICATA - À POSTER AU DIRECTEUR DES TERRES DOMANIALES À L'ADRESSE SUIVANTE : C.P. 13, 1495 RUE SAINT-JAMES, WINNIPEG (MANITOBA) R3H 0W9.

TRIPLICATA - À CONSERVER PAR LE PRODUCTEUR.

MG-10392F